

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU  
PAYS DE FONTAINEBLEAU  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
PLAN DE ZONAGE - PLANCHE CENTRE

URBANISTES :  
J. BERGER MAGNON - B. HINGON  
C. JAFFRÉ - E. CHARLET  
Services techniques de C.A.P.F.  
16 MARS 2014

Approuvé le 24 novembre 2010  
Dernière modification : 10 septembre 2020

- Limite communale
  - Limite de zone ou de secteur
  - Emplacement réservé
  - Servitude en vue de la réalisation de programmes de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale, en application de l'article L123-2 du CU
  - Espace boisé classé
  - Recul d'implantation Loi Barrièr
  - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
  - Secteur de plan de masse
  - Recul d'implantation du bâti imposé (articles 6 et 7 du règlement)
- Secteur en application du L151-28 du CU à l'intérieur duquel la réalisation de logements comportant des logements locaux bénéficie d'une majoration du volume constructible définie au règlement

- En application de l'article L123-1-5 7° du CU
- Espace vert protégé
  - Espace vert protégé strict
  - Arbres alignés
  - Bâtiment de qualité architecturale
  - Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale
  - Ruelles et impasses publiques ou privées
- En application de l'article L123-2a) du Code de l'Urbanisme :
- Servitude "Projet d'aménagement global"
  - Indication des hauteurs maximum, par secteur géographique, au sein de la zone UDZ2
- A titre indicatif :
- Site classé de la forêt domaniale de Fontainebleau - 2 juillet 1965
  - Périmètre de protection de la forêt (19 avril 2002)
  - Bande de 50m de protection des lisières
  - Captage d'eau potable
  - Périmètre de protection d'un captage d'eau potable
  - Zone d'Aménagement Concerté
- Secteurs affectés par le bruit
- AVERTISSEMENT  
Le report des servitudes à une valeur informative.  
Pour une utilisation précise de ces servitudes, consulter le service gestionnaire.  
Cf. Tableau des servitudes en annexe
- 0 200 400 m

N°	Désignation	Bénéficiaire
A	Programme de logements comportant 15% de logements locaux aidés par l'Etat	C.A.P.F.
B	Programme de logements comportant 50% de logements locaux aidés par l'Etat	C.A.P.F.
C	Programme de logements comportant 25% de logements locaux aidés par l'Etat	C.A.P.F.

  

N° ER	Désignation	Bénéficiaire
3	Extension du Cinéma	Avon
4	Aménagement d'une place, chemin rural des Belligants	Avon
5	Aménagement d'un espace public en bord de Seine, rue du Port de Valvins	Avon
6	Aménagement carrefour, bord de la rue de Champs	Avon
7	Aménagement d'un espace public boisé entre la rue Duhamel et la rue Bouzet	Avon
8	Liaison douce, rue des Déportés	Avon
9	Élargissement de la rue C. Marty	Fontainebleau
11	Aménagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Guymer	C.A.P.F.
12	Aménagement d'une voirie publique au Sud du quartier Le Bréau	Fontainebleau
13	Aménagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Guymer	C.A.P.F.
14	Aménagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Guymer	C.A.P.F.
15	Création d'un rond-point RD 606	Fontainebleau
16	Création d'une voie d'entrée de ville depuis la RD 606 (dû prévue au PCS en vigueur)	Fontainebleau
17	Création d'une voie d'entrée de ville depuis la RD 606	C.A.P.F.
19	Liaison douce, Faisanderie	Fontainebleau
20	Bouffiers, création d'un accès vitée par la rue Royale	Fontainebleau
21	Bouffiers, création d'une liaison douce débouchant rue de France	Fontainebleau
22	Extension du collège Lucien Clément	Fontainebleau

